

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 13 novembre 1997, par lequel monsieur le président :

**A - Expose ce qui suit :**

Je vous sou mets le dossier concernant la cession, par la Communauté urbaine à la SA Auto Finance, d'une parcelle de terrain située 3, rue des Docks à Lyon 9°.

Il s'agit d'une parcelle de 1 210 mètres carrés faisant partie d'un îlot situé entre les rues de Saint-Cyr, du Rhin et du Danube, des Docks et du Bourget sur lequel la société Auto Finance souhaite réaliser un pôle automobile consistant en la construction d'un centre multimarque d'exposition et de vente de véhicules automobiles.

Aux termes du compromis qui vous est présenté, cette cession interviendrait au prix de 1 331 000 F conforme à l'estimation des services fiscaux ;

**B - Propose** d'approuver ce document, de l'autoriser à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir et de fixer l'inscription de la recette ;

Vu ledit document ;

Oùï l'avis de ses commissions domaine et administration générale, développement économique et grands projets, finances et programmation et urbanisme, habitat et développement social ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** ce document.

**2° - Autorise** monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

**3° - Cette cession** fera l'objet des mouvements comptables suivants :

- produit de la cession : 1 331 000 F en recettes - compte 675 100 - fonction 651,

- sortie du bien du patrimoine communautaire : 784 351 F en dépenses - compte 675 100 - fonction 651 et en recettes - compte 211 800 - fonction 651,

- plus-value réalisée sur la vente du bien : 546 649 F en dépenses - compte 676 100 - fonction 01 et en recettes -compte 190 000 - fonction 653.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,